



L'ESSENTIEL

La session de décembre 2023 a donné lieu à l'examen des sujets suivants :

- ➡ l'avis sur le budget primitif 2024
- ➡ l'avis sur le volet mobilité du CPER 2021 2027
- ➡ l'avis sur le plan régional forêt bois
- ➡ l'étude sur les mobilités en Pays de la Loire
- ➡ l'étude sur les évolutions du rapport au travail
- ➡ l'étude sur le décrochage scolaire
- ➡ l'étude sur l'arbre et la haie (seconde partie)
- ➡ l'étude sur les précarités
- ➡ le règlement intérieur du CESER.

AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024

La Région inscrit 1,2 Md€ de dépenses réelles de fonctionnement, contre 1 219,79 M€ au Budget primitif 2023, soit une baisse de 2,90 M€. Elle prévoit en investissement 507,24 M€ de dépenses (hors dette et fonds européens), soit une diminution par rapport à 2023 en euros constants.

Elle précise dans un document intitulé **budget vert** la classification des opérations en fonction de leur impact sur les émissions de gaz à effet de serre.

- **La CGT a voté l'avis du CESER.**

[Voir la lettre du groupe n°255](#)

AVIS SUR LE VOLET MOBILITÉ DU CPER

La signature en 2021 du CPER 2021 2027 excluait le volet mobilité, pour lequel était uniquement prévu un prolongement des opérations du CPER 2015 2020. Le protocole d'accord sur le volet mobilité prévoit pour les 5 années 2023 2027 33,6 millions de nouveaux crédits et près de 300 M€ de crédits valorisés.

- **La CGT a voté l'avis du CESER.**

[Voir la lettre du groupe n°256](#)

AVIS SUR LE PLAN RÉGIONAL FORÊT BOIS

La Région présente un plan régional forêt-bois pour la période 2024-2030 afin de renforcer la dynamique de la filière forestière et d'en valoriser ses atouts, tant sur le plan économique qu'environnemental et sociétal.

- **La CGT s'est abstenue sur l'avis qui comme le plan régional, est essentiellement axé sur l'économie aux dépens des aspects sociaux et environnementaux.**

[Voir la lettre du groupe n°257](#)

ÉTUDE SUR LES MOBILITÉS EN PAYS DE LA LOIRE

L'étude du CESER porte sur la mobilité des personnes, en examinant l'ensemble des offres, la tarification et la gouvernance, mais aussi en insistant sur les changements de comportement.

- **La CGT a voté l'étude, fruit d'un travail consensuel.**

[Voir la lettre du groupe n°258](#)

ÉTUDE SUR LES ÉVOLUTIONS DU RAPPORT AU TRAVAIL

La CGT s'est appuyé sur l'audition de plusieurs camarades du CESER (CHU, collectif privé.e.s d'emploi, livreurs à vélo).

- **Le caractère régional des compétences du CESER a cependant limité la possibilité pour la CGT de mettre en avant les problématiques liées au travail qui doivent être traitées au plan national, telles que les salaires et le temps de travail.**

[Voir la lettre du groupe n°259](#)

ÉTUDE SUR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

L'étude porte sur le seul décrochage scolaire, alors que la CGT aurait aimé son élargissement au décrochage post-bac.

- **La CGT s'est abstenue tout en soulignant le travail du rapporteur et de la chargée d'études.**

[Voir la lettre du groupe n°260](#)

ÉTUDE SUR L'ARBRE ET LA HAIE (SECONDE PARTIE)

Cette contribution se base sur les nombreuses réunions publiques organisées dans l'ensemble de la région par le CESER, pour porter l'étude arbre votée en 2022.

Elle conduit le CESER à approfondir sa réflexion, notamment sur les conséquences de l'installation de la fibre et le crédit carbone.

- **La CGT a voté cette étude malgré des points de vigilance sur le marché carbone.**

[Voir la lettre du groupe n°261](#)

ÉTUDE SUR LES PRÉCARITÉS

L'étude s'est appuyée sur des nombreuses auditions et sur une journée délibérative à laquelle deux camarades de l'UL de Nantes ont participé en juillet 2023. Elle comporte un focus sur les spécificités concernant les femmes.

- **La CGT a voté l'étude**

[Voir la lettre du groupe n°262](#)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CESER

Le règlement proposé est conforme au projet de réforme voté par l'assemblée en octobre 2023 (voir la lettre du groupe 254).

- **Il comporte des avancées mais aussi des éléments que la CGT a contestés, c'est pourquoi nous nous sommes abstenus sur ce vote.**

[Voir la lettre du groupe n°263](#)

Cette lettre est la dernière de la mandature 2018 2023 du CESER. Le comité régional remercie l'ensemble des mandatés, ainsi que les camarades des différents secteurs professionnels qui les ont aidés dans leurs travaux au CESER, permettant de nourrir leurs interventions.

Nous saluons les 3 camarades qui ne renouvelleront pas leur mandat : Olivier Haquette, Marie-Colette Luneau et Didier Robert.

Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21